MAIRIE de LA CHAPELLE-PALLUAU

Dispositif ARGENT DE POCHE

Photographie

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom			Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F
Prénom			
Date de Naissance			
Numéro de sécurité sociale			
Adresse			
Code postal - ville			
Mail			
Tél. portable			
Situation	☐ Collégien	☐ Lycéen	☐ Autre (précisez) :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

Nom prénom	
Tél. portable	
Tél. fixe	
Tél. professionnel	
Mail	

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

Nom prénom	
Tél. portable	
Tél. fixe	
Tél. professionnel	
Mail	

Cadre réservé à la collectivité
Reçu en mairie le : ……/……/……
Valable jusqu'au ……/……/……, durée 1 an.
Pour les candidats atteignant 18 ans pendant la période, la validité du dossier s'arrêtera le jour du 18ème anniversaire.

PACTE D'ENGAGEMENT

Entre la mairie de La Chapelle-Palluau représentée par Monsieur le maire, Xavier PROUTEAU, agissant en application de la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2026,

Et

M./Mme (nom et prénom du jeune) .....
Domicilié(e) à : .....

Et

Le représentant légal
M./Mme : .....

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « *Argent de poche* » se déroulera pour participer à des missions concernent le service, l'entretien, le rangement, le nettoyage, le classement sur la commune de La Chapelle-Palluau.

Les travaux qui sont attribués à chaque participant peuvent être salissants. Il est de sa responsabilité de se présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui lui sont confiés. L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé sur les lieux d'activité.

Engagement du jeune

Je m'engage à respecter :

- Les horaires de début et de fin de chantier/mission
- Les encadrants et autres participants au chantier/mission
- L'environnement du chantier/mission
- Le matériel confié
- A appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants

L'acte d'engagement est valable jusqu'au 18ème anniversaire du jeune. Dès lors qu'il est signé, le jeune peut participer pendant une année au dispositif.

Fait à La Chapelle-Palluau, le ...../...../.....
Signature du Maire

Signature du jeune

Signature du représentant légal

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, d'opposition au traitement dans les conditions légales applicables.
Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter : par mail : secretariat@lachapellepalluau.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Contact du délègué à la protection des données : e-Collectivités 65 rue Kepler 85000 La Roche sur Yon - 02.51.33.01.40 – contact@ecollectivites.fr

AUTORISATION PARENTALE

(à compléter par les responsables légaux)

Madame, Monsieur ……

en qualité de tuteur légal, de mon fils/ma fille (prénom)……

après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « *Argent de poche* » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnées et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions.

Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon fils/ma fille à participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DROIT A L'IMAGE

Le mineur, (Nom Prénom) ……

AUTORISE l'équipe encadrante à prendre des photos et vidéos lors des missions pour la communication (cocher pour valider)

- ☐ Site internet de la commune
- ☐ Facebook de la commune
- ☐ Bulletin municipal communal
- ☐ Supports pédagogiques Argent de poche
- ☐ Presse locale
- ☐ La diffusion de mon « Nom & Prénom » dans le cadre de la communication

Signature

FICHE SANITAIRE

1- VACCINATIONS

Merci de bien vouloir fournir une attestation sur l'honneur mentionnant que les vaccins sont à jour.

1- ALLERGIES

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU DES ALLERGIES QUI POURRAIENT LE GENER DANS SES MISSIONS ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel type : ……

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif a été voté par les élus au conseil municipal du 7 octobre 2026. Il permet aux jeunes de 14 à 17 ans de favoriser l'engagement citoyen des jeunes, leur participation à la vie communale, la découverte du monde professionnel, à travers des missions ponctuelles d'intérêt général à caractère éducatif. En contrepartie, le jeune qui participe reçoit une indemnisation de 20 euros par mission, estimée à environ 3 heures. La somme est versée directement aux jeunes dans un délai le plus court possible après la fin du chantier.

Les principaux objectifs

- Permettre aux jeunes d'améliorer leur image sur le territoire en valorisant leur action.
- Favoriser l'engagement et l'adhésion des jeunes à leur commune
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche
- Confronter les participants à des règles simples de collectivité
- Développer la culture de la contrepartie
- Favoriser une appropriation positive de l'espace public
- Appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective
- Concourir à une image positive des institutions
- Soutenir un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle
- Provoquer des rencontres avec les personnes qui agissent au service des administrés
- Sensibiliser au monde du travail

Qui peut participer ?

- Tout jeune domicilié à La Chapelle-Palluau qui a 14 ans révolus et moins de 18 ans.

L'encadrement

Il est assuré par les agents municipaux des différents services de la commune ou par des conseillers municipaux.

- Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ni à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions.
- Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

La description des travaux

Le jeune se verra confier des missions de :

- Rangement et nettoyage (exemples bibliothèque, espace périscolaire…)
- Participation à l'entretien des espaces verts, du cimetière
- Distribution du bulletin
- Service à l'occasion d'évènements organisés par la municipalité
- Ramassage de déchets abandonnés
- Nettoyage des panneaux de circulation

Les candidatures

- Le dossier d'inscription est à retirer à la mairie ou sur le site internet de la commune. Puis il doit être retourné complet à la mairie par papier ou par mail.
- Il peut être déposé tout au long de l'année et est signé pour un an, sauf l'année des 18 ans qui prendra en compte la date anniversaire.
- Le jeune signe un pacte d'engagement.
- A l'issue d'une réponse positive du dossier de candidature, un entretien peut éventuellement être réalisé.

Pièces obligatoires à joindre à joindre à la demande	
☐ Dossier d'inscription complété	☐ Pacte d'engagement du jeune signé
☐ Autorisation parentale signée	☐ Photocopie d'une pièce d'identité du jeune
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile	☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social
☐ Fiche sanitaire de liaison succincte complétée et signée	☐ RIB
☐ Droit à l'image signé	☐ photocopie d'une pièce d'identité du titulaire du compte bancaire si différent du jeune